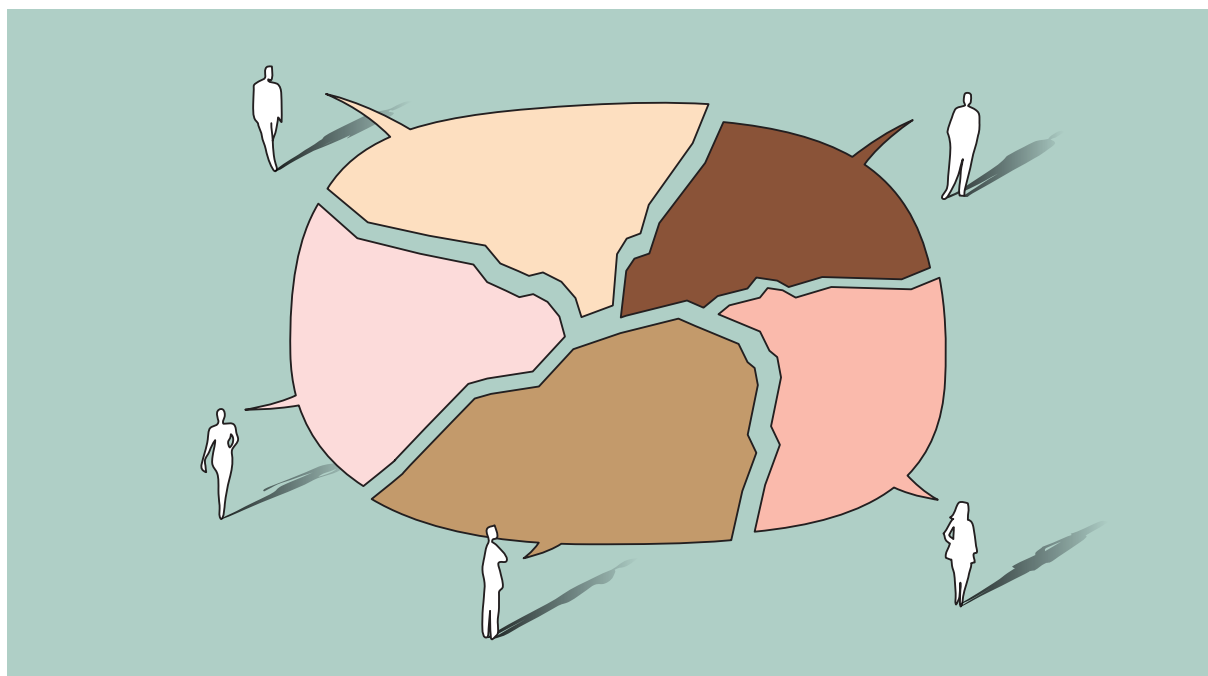


# DISCORDE



(Nicolas Zentner)

## « RACE », UN MOT NÉCESSAIRE, MAIS QUI DÉRANGE

C'est une question qui fait rage et enrage. Peut-on encore parler de race au XXI<sup>e</sup> siècle? La notion, on le sait, ne recouvre aucune réalité, ni au sens biologique ni au sens naturel. Dans le droit suisse, comme dans la plupart des codes internationaux, le mot est pourtant toujours utilisé. Et ce, dans le but de protéger des individus et des groupes d'individus contre les discriminations. « *Le terme race contenu dans les textes juridiques internationaux et nationaux ne saurait être interprété comme légitimant une quelconque idée de hiérarchie entre groupes humains* », explique Pascal Mahon dans le magazine *Tangram* publié par la Commission fédérale contre le racisme. « *Le comportement répréhensible des discriminations raciales doit être nommé d'une façon ou d'une autre. Le fait d'employer le terme race dans la loi n'implique pas de reprendre les idées racistes, mais signifie accepter le fait que le racisme et la discrimination fondée sur des critères raciaux existent, même s'ils sont dépourvus de fondement scientifique. Nonobstant, il est légitime que la conservation de ce terme dans les ordres juridiques contemporains soit aujourd'hui largement un objet de débat* », reconnaît le professeur de droit constitutionnel suisse et comparé à l'Université de Neuchâtel.

En 2020, les écologistes allemands réclamaient la suppression du mot race dans la Constitution. En Autriche, en Finlande et en Suède, on veut le remplacer par ethnie ou origine. Tabou en Europe, le terme ne provoque aucun débat ni aux États-Unis ni au Canada. Dans ces pays, il sert à qualifier une catégorie d'analyse sociale et culturelle, alors que sur le Vieux-Continent, il reste indéfectiblement relié à l'histoire du racisme. Son utilisation politique déchire les démocrates et les républicains qui s'arc-boutent sur cette notion pour invalider tout changement de la société. En avril 2022, l'État de Floride envoyait au pilon 54 manuels de mathématiques comportant « *des sujets interdits ou des stratégies non sollicitées, y compris la théorie critique de la race* », les républicains accusant cette *critical race theory* d'endoctriner les enfants. Apparue dans les années 80 aux États-Unis, cette thèse examine la façon dont le racisme opère dans les lois et la société américaines, pour comprendre comment en dépit de l'égalité des droits et de la fin de la ségrégation, des inégalités structurelles persistent, notamment entre Blancs et Afro-Américains. (RM) ■